

Société Civile de Placement Immobilier

Société de gestion : Paref Gestion, 8 rue Auber, 75009 PARIS Tél 01 40 29 86 86 Fax 01 40 29 86 87
 Agrément AMF GP-08000011 du 19-2-2008 – E-mail : gestion@paref.com – Site Internet www.paref-gestion.com

BULLETIN D'INFORMATION

Cher Associé,

Avec un résultat de 1 440 K€ en hausse sensible par rapport à 2011 (992 K€), et une collecte en forte progression et une valeur de reconstitution en hausse à 1 073 € contre 1 041 €, l'année 2012 a été favorable à votre SCPI malgré un environnement économique difficile.

Le dividende trimestriel reste inchangé à 11,25 € / part. Au total, la distribution annuelle ressort à 45 € / part en hausse de 7,1%.

Paref Gestion fait peau neuve sur la toile via la mise en ligne de son tout nouveau site internet www.paref-gestion.com que nous vous invitons à visiter.

Les équipes de Paref Gestion souhaitent une excellente année aux associés d'Interpierre.

Thierry Gaiffe

Évolution du capital : Le capital s'élève à 22 612 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	18 732	2 971	102	0	21 601	291
II	21 601	267	17	0	21 851	298
III	21 851	505	30	0	22 326	307
IV	22 326	288	2	0	22 612	311

Marché secondaire : Il y a eu une demande de retrait pour 2 parts au cours du trimestre, traitées immédiatement.

Mouvements du patrimoine : Votre SCPI a acquis à Lyon un immeuble neuf à usage de bureaux (aux normes BBC) entièrement loué, pour un montant de 3,2M€, avec un rendement de 8% acte en main. Différents projets d'investissements sont à l'étude.

Situation locative : Le taux d'occupation financier exprimé en pourcentage des loyers, s'élève à 90,5 % contre 89,9 % le trimestre précédent. Le taux d'occupation physique ressort à 92,8 % contre 92,6 % le trimestre précédent. Les vacances concernent Labège (31), Vitry Grimau (94), Vitry Ardoines (94) et Tremblay (93). La société de gestion s'active à relouer les locaux vacants.

Souscription : Le prix de la part reste fixé à 1 050 €. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire désormais des parts en démembrément.

Retrait : Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 945 €. Dans le cas où les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de retrait par le fonds est de 800 €. Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

Coupon : Les trois premiers acomptes versés en avril, juillet et octobre au titre de 2012 représentent un total de 33,75 €. Le 4^{ème} acompte au titre de 2012 est également de 11,25 € par part (soit 11,18 € par part après prélèvements sociaux soit un montant net de 11,06 € après le prélèvement forfaitaire libératoire). Au total, la distribution annuelle 2012 s'élève à 45 € contre 42 € en 2011 soit une hausse de 7,1%.

Fiscalité : Aux termes de la loi de Finance pour 2013, vos revenus financiers de 2013 (un montant infime de vos coupons) seront soumis au barème progressif de l'impôt et supporteront dès leur encaissement un prélèvement de 24 % qui constituera un acompte à valoir sur vos impôts de 2014. Vous pourrez toutefois en être dispensé, en nous adressant une attestation sur l'honneur avant le 31 mars prochain, si votre revenu fiscal de référence de 2011 ne dépasse pas un plafond de 25 000 € pour une personne seule (50 000 € pour les couples). Depuis le 1er juillet 2012, les prélèvements sociaux sont de 15,5%. La loi de finance rectificative du 16 août 2012 a assujetti les personnes physiques non-résidentes aux prélèvements sociaux sur les revenus financiers à compter du 1/1/2012. Ces prélèvements seront à régler directement par les intéressés (par voie de rôle N°2042).

Salon : Paref Gestion sera présent à différents congrès professionnels au cours du 1er semestre 2013 dont notamment la convention annuelle de l'ANACOFI (Carrousel du Louvre, Paris I) le 28 mars 2013.

Internet : Notre nouveau site www.paref-gestion.com offre une navigation plus claire, simple et intuitive et propose tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion.

VISA DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'impose ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.